

SOUSCRIPTION AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT BUH/MASTERCARD

Definitions :

- **Carte de crédit** : moyen de paiement émis par une institution financière à son titulaire lui permettant d'acheter des biens et services à crédit. (Voir circulaire 101-4)
- **Titulaire** : personne qui fait la demande de la carte et qui est légalement responsable de son utilisation.
- **Utilisateur** : personne autorisée par le titulaire à utiliser la carte, mais qui n'en est pas légalement responsable.

La banque décline toute responsabilité en cas d'utilisation non autorisée de la carte de crédit ou du code PIN par un tiers, y compris en cas de négligence de la part du titulaire de la carte.

Je, soussigné(e), _____, propriétaire, demeurant et domicilié(e) à _____ identifié(e) au NIF/NINU _____ déclare par les présentes, avoir complètement lu et compris les termes et conditions du présent contrat d'adhésion. Je déclare en conséquence, accepter dans toute leur intégralité les conditions générales ci-après réglementant l'utilisation de la Carte de Crédit BUH/Mastercard :

Article 1 : Conditions Générales

1. La carte de crédit est et demeure la propriété de la BUHSA, sous réserve du transfert qui pourra en être fait à toute autre Société dans les normes prévues par la loi. Elle n'est pas transmissible et ne peut être utilisée que par le Titulaire ou l'Utilisateur dûment identifié et autorisé par le titulaire. Sa remise entraîne obligatoirement le paiement de la cotisation annuelle indiquée sur le premier relevé bancaire reçu par son titulaire ou utilisateur.
2. Des intérêts sont chargés sur l'utilisation de la carte à un taux qui peut être révisé au gré de la BUHSA. En cas de non-acceptation de la variation du taux d'intérêt, le titulaire devra remettre la carte et payer l'intégralité de la balance due 15 jours après la réception du relevé de compte. Le Titulaire est responsable des transactions effectuées par l'utilisateur de la carte de crédit.
3. En recevant la carte, le titulaire/utilisateur autorise la BUHSA à échanger des informations de crédit avec des organismes prévus par la loi.
4. La BUHSA s'engage, en retour, à respecter les normes de déontologie et de respect du secret professionnel relatives aux informations commerciales qui lui sont communiquées.
5. La BUHSA se réserve le droit de modifier le présent contrat. Les modifications seront notifiées au titulaire, par avis annexé à son état de compte. La détention et l'utilisation de la carte emportent acceptation de ces modifications. En cas de non-acceptation, la carte devra être restituée à la BUHSA, les montants et les frais dus seront intégralement payés et acquittés.
6. La BUHSA se réserve le droit de mettre un terme au présent contrat d'adhésion à n'importe quel moment. En cas de résiliation, la BUHSA remboursera au titulaire le montant intégral de sa cotisation annuelle, mais les soldes dus par le titulaire/utilisateur demeureront et devront être payés par le titulaire/utilisateur.

ARTICLE 2 : Conditions d'utilisation de la carte

1. Pour être valide :
 - a) La carte doit revêtir la signature du Titulaire ou de l'Utilisateur au verso
 - b) Elle doit ne pas être expirée
 - c) La carte ne doit pas être abîmée
2. Pour effectuer une avance de fonds, il faut :
 - a) Présenter la carte valide
 - b) Prouver son identité au commerçant
 - c) Signer la fiche de paiement
3. Les avances de fonds sont libellées en gourdes pour les transactions locales et internationales.
4. Les débits et crédits faits par l'utilisateur seront affectés au compte du titulaire.
5. Les litiges opposant le Titulaire/Utilisateur et un commerçant à l'occasion de l'utilisation de la carte pour la fourniture de biens et services n'engagent pas la responsabilité de la BUHSA et ne dispensent nullement le Titulaire/Utilisateur du paiement du solde dû.
6. L'acceptation de la carte par le commerçant n'est pas garantie.
7. À l'expiration de la carte, une nouvelle carte pourra être émise, au gré de la BUHSA, au nom du Titulaire/Utilisateur. Si ce dernier ne désire pas renouveler, il devra en aviser la BUHSA, par lettre avec avis de réception, dans un délai de quinze (15) jours avant la date d'expiration de la carte. Faute par lui de le faire, il sera débiteur de la BUHSA, en plus du solde de son compte, du montant correspondant à la cotisation annuelle au moment du renouvellement et tous autres afférents.
8. Au renouvellement de la carte, la BUHSA se réserve le droit de réclamer du titulaire de la carte des informations pour la mise à jour de son dossier de crédit (Exemple : lettre de travail à jour, preuve d'adresse à jour, relevé de comptes bancaires etc.) la soumission des documents sollicités peut bloquer le processus de renouvellement de la carte ou même entraîner la suspension de l'utilisation de la carte.

ARTICLE 3 : Relevé de compte

1. La BUHSA produira un relevé de compte mensuel qui sera disponible sur la plateforme en ligne UConnect. Ce relevé contiendra le nouveau solde, le minimum à payer, les achats effectués et débits, la date d'échéance du paiement. Il contiendra également le montant des taux d'intérêt et/ou des pénalités qui peuvent être modifiés à tout moment par la BUHSA. Ce relevé sera toujours émis au nom du Titulaire et une copie sera toujours à sa disposition au centre de cartes de crédit de la BUHSA. La BUH ayant mis à la disposition du Titulaire tous les relevés de compte de sa carte de crédit, il relève de la responsabilité de ce dernier de se tenir informé du statut de ladite carte pour éviter toutes pénalités.
2. Le titulaire a l'entière responsabilité de vérifier régulièrement le relevé de compte mensuel émis par la BUHSA. Toutes questions ou réclamations éventuelles seront adressées à la diligence du titulaire, au centre de cartes de crédit dans un délai ne dépassant pas quinze jours calendaires à partir de la date de facturation du relevé de compte. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.
3. Le Titulaire/Utilisateur pourra, à tout moment s'informer, auprès de la BUHSA, de la balance

du compte. Il est débiteur des montants et frais encourus même en cas de non-réception du relevé de compte qu'il peut réclamer directement de la BUHSA.

ARTICLE 4 : Conditions de paiement de la carte

1. Les versements sont payables uniquement en gourdes ;
2. Le paiement du minimum à payer indiqué sur le relevé de compte est obligatoire à la date d'échéance. Il est obligatoire afin de maintenir le compte à jour, de verser l'intégralité du minimum à payer. Le minimum dû à chaque facturation demeurera constant ou variera en fonction des transactions.
3. Le Titulaire/Utilisateur autorise la BUH Mastercard à débiter tout autre compte détenu à la BUHSA en cas de non-paiement de la carte de crédit.
4. Le Titulaire/Utilisateur détenteur d'un compte bancaire pourra donner l'ordre à la BUH de virer les valeurs dues au compte de la BUHSA.
5. Le Titulaire/Utilisateur détenteur d'un compte à la BUH peut effectuer le paiement de la carte via UConnect s'il y est enregistré.
6. Le minimum dû à chaque facturation variera en fonction du montant des transactions.
7. Aucun intérêt n'est réclamé en cas de paiement de l'intégralité du solde avant la date d'échéance. Dans le cas de paiements fractionnés, les intérêts seront calculés sur le solde moyen journalier pendant la période de facturation.
8. La BUHSA pourra, en cas de non-paiement procéder à la suspension de la Carte de crédit et de toute autre carte additionnelle émise sur le compte du Titulaire et opérer la compensation sur le montant de l'obligation pendante et/ou de toute autre obligation future, en principal, intérêts et accessoires, et toutes valeurs qu'elle détiendrait pour le compte du titulaire, sous quelque forme que ce soit. Il demeure entendu que cette dette sera, en tout temps, opposable aux héritiers et ayants droit, qui devront en répondre chacun, solidairement de la totalité de la dette.
9. Les frais suivants peuvent être inclus :
 - a. Intérêts calculés sur le solde débiteur et appliqués à la date de facturation ;
 - b. Frais de retard de paiement ou autres pénalités, au cas où le paiement minimum ne serait pas effectué à la date d'échéance ;
 - c. Frais de chèque retourné, qui seront appliqués en cas de retour de chèques non honorés par le tiré et qui avaient été donnés en paiement ;
 - d. Frais de remplacement de la carte volée ou perdue ;
 - e. Frais de dépassement de limite assignée : l'augmentation de la ligne de crédit devant être préalablement approuvée, un dépassement de cette limite non autorisée fera l'objet de frais supplémentaires ;
 - f. Frais appliqués sur toute avance de fonds faite au cours de la période de facturation ;
 - g. Frais d'émission de chèque qui sont appliqués pour tout solde créditeur ;
 - h. Il demeure également entendu qu'en cas de non-paiement entraînant des poursuites judiciaires les frais y afférents ainsi que les honoraires usuels de l'avocat chargé du recouvrement seront à la charge exclusive du Titulaire.
10. La BUHSA pourra exiger, dans les cas suivants, le paiement intégral du solde dû :
 - a. Arriérés ou retard de paiement,
 - b. Difficultés financières du titulaire,
 - c. Poursuites engagées par des créanciers du titulaire,
 - d. Violations de ses obligations par le Titulaire,
 - e. Non communication ou divulgation de fausses informations personnelles ou financières.

Ces cas pourront en outre entraîner la résiliation du contrat liant le titulaire / l'utilisateur à la BUHSA et le retrait de leurs carte(s).

ARTICLE 5 : Vol, perte de carte

Le Titulaire/Utilisateur avisera sans délai et par courriel à info@buh.ht ou par téléphone au 2815-8800 2220-8800 la BUHSA de la perte ou du vol de la carte. Celle-ci sera immédiatement suspendue. Les transactions effectuées jusqu'à la date de déclaration de la perte seront imputables au Titulaire/Utilisateur. Celles réalisées après cette date ne seront pas dues par le Titulaire/Utilisateur.

ARTICLE 6 : Poursuites Judiciaires

Le Titulaire déclare élire domicile à l'adresse indiquée, où pourront lui être adressés toutes correspondances, tous exploits et notifications. En cas de changement de cette adresse, il devra en informer la BUHSA et, en cas de non-respect de cette clause, cette dernière sera autorisée à réclamer remboursement de la totalité du solde dû ainsi que le montant des intérêts, accessoires et/ou commissions courantes et à courir jusqu'au paiement intégral. Dans tous les cas où la BUHSA se trouverait dans l'obligation de constituer avocat pour recouvrer sa créance, il demeure convenu que le Titulaire/Utilisateur assumera également le montant des honoraires de l'avocat poursuivant ainsi que tous les frais afférents aux poursuites judiciaires. Le Titulaire/Utilisateur reconnaît formellement, dans l'éventualité de poursuites judiciaires à exercer contre lui et après toute signification d'exploit d'huissier que tous les paiements à effectuer pour et au nom de la BUHSA ne le seront qu'au cabinet de l'avocat qui sera chargé des poursuites. En conséquence, tous les paiements après une mise en demeure ou après toute assignation ne devront être effectués qu'au cabinet de l'avocat constitué, détenteur des pièces, chargé d'en délivrer bonne et valable quittance. Il reconnaît en outre que toutes contestations, tous litiges nés des présentes relèvent de la compétence juridictionnelle du tribunal de première instance de Port-au-Prince.

Je déclare que toutes les informations qui figurent au recto des présentes ou contenues dans le formulaire d'adhésion relatives à mes revenus, obligations financières, actifs personnels, renseignements bancaires personnels et autres sont sincères et exacts.

Je déclare avoir lu toutes les clauses, termes, conditions, inscrits tant au recto qu'au verso des présentes, et les avoir bien compris et qu'en conséquence j'ai apposé ma signature au bas des présentes.

Accepté de bonne foi à _____ ce jour d'hui _____ 20 _____

x _____



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT



1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sexe	Prénom(s)	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Nationalité
Téléphone 1		Téléphone 2		E-mail (Obligatoire)	
Adresse de domicile					
Etes-vous ? Propriétaire ☐ Locataire ☐ Vivant chez ses parents ☐			NIF/NINU/No Passeport		
Êtes-vous Salarié(e) ☐ Entrepreneur ☐ Retraité(e) ☐ Etudiant(e) ☐ Travailleur autonome ☐ Autre (spécifiez) ☐					
Nom et adresse de mon travail		Secteur d'activité (à compléter en succursale)		Type D'entreprise Privé ☐ Pulique ☐ Autre ☐	Tel. Bureau
Profession		Nom de jeune fille de ma mère		Statut Matrimonial Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Autre ☐	
Nombre de dépendants				Limite Désirée	

2. RENSEIGNEMENTS SUR MON CONJOINT

Sexe	Prénom(s)	Nom	Date de Naissance	NIF/NINU/No Passeport	
Nationalité		Est-il ? Salarié(e) ☐ Entrepreneur ☐ Retraité(e) ☐ Etudiant(e) ☐ Travailleur autonome ☐ Autre (spécifier) ☐			
Nom et Adresse de son travail			Secteur d'activité (à compléter en succursale)		
Poste occupé		Profession		Salaire mensuel	
Téléphone 1		Téléphone 2		Nom de jeune fille de sa mère	

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Salaire mensuel	Autres revenus	Mes dépenses (choix : loyer, frais de scolarité, autres)
-----------------	----------------	--

4. AUTRES CARTES DE CRÉDIT

Nom de l'institution 1. 2.	Limite accordée	Nom de l'institution 3. 4.	Limite accordée
----------------------------------	-----------------	----------------------------------	-----------------

5. PRODUITS ET SERVICES BUH

Êtes-vous client de la BUH Oui ☐ Non ☐	Si oui, précisez le produit / service utilisé Compte(s) ☐ DAT ☐ UConnect ☐ Prêts ☐ Autre ☐	No. du compte
---	--	---------------

6. CARTE ADDITIONNELLE

Prénom(s)	Nom	Date de Naissance	Lien avec l'applicant	NIF/NINU/No Passeport	Limite Désirée
-----------	-----	-------------------	-----------------------	-----------------------	----------------

7. RÉFÉRENCES

1. Nom et Prénom	Téléphone	2. Nom et Prénom	Téléphone
------------------	-----------	------------------	-----------

Je soussigné(e) _____, certifie et atteste avoir fourni à la BUH des informations sincères, honnêtes et conformes sur ma personne et celle de mes co-appliquants. J'autorise, par la présente, la BUH à vérifier l'authenticité des attestations, certificats et chiffres fournis, condition indispensable à mon éligibilité à la carte de crédit BUH Mastercard et à la détermination de la limite qui me sera octroyée. Je reconnais que ladite application n'entraîne pas automatiquement l'octroi de la carte de crédit par la BUH. En cas de délivrance de la carte, j'accepte les conditions de souscription mentionnées au verso du présent formulaire.

Signature _____ Date _____

Caractéristiques générales des cartes de crédit BUH Mastercard

- Elles sont locales et internationales et sont acceptées dans plus de 16,000,000 de points de vente à travers le monde.
- Elles permettent des avances de fonds à partir de plus d'un demi-million d'ATM à travers le monde.
- En cas de vol ou de perte de carte, elles procurent une assistance automatique et immédiate dans tout le pays.

Documents à fournir pour être éligible

- Lettre de travail spécifiant date d'embauche, salaire mensuel, poste occupé.
- Pièces justificatives pour tout autre revenu déclaré.
- Photocopie d'une pièce d'identité valide.
- Photocopie des états de compte pour les 6 derniers mois.
- Preuve d'adresse (Exemple : bordereau de paiement EDH, DINEPA, Cellulaire etc.) Il vous faut également :
- Résider de façon permanente dans le pays
- Avoir une adresse repérable

N.B : D'autres documents pourront être réclamés, à la discrétion du centre de cartes de crédit.